



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR-SUR-AUBE

PROCES VERBAL du 30 juillet 2020

(Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales)

Le Conseil Communautaire de la Région de Bar-sur-Aube, légalement convoqué le 24 juillet 2020, s'est réuni le 30 juillet 2020 à 18 h 00 à l'espace Jean-Pierre DAVOT à Bar-sur-Aube sous la présidence de Monsieur Philippe BORDE.

Date de convocation : 24 juillet 2020

Nombre de membres : 50

Membres présents : 38 jusqu'au point n°6 puis 36 pour le point n°7 puis 35 pour les points 8 à 10

Nombre de pouvoirs : 4 jusqu'au point n°6 puis 6 à partir du point n°7

Nombre de votants : 42 jusqu'au point n°7 puis 41 à partir du point n°8

**PRESENTS :** MMES ET MM. BORDE Philippe, HACKEL Claude, MENNETRIER Alain, FATES Hervé, BOCQUET Evelyne, RENARD Régis, DANGIN Anita, MAITRE Pierre-Frédéric, DEROZIERES Jean-Luc (jusqu'au point n°6), BAUDIN Claudine, AUBRY Michel, MARY Pierre, PETIT Pascale, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, RIGOLLOT Marie-Noëlle, CAILLET Laurence, GATINOIS Michel, MONNE Bernard, PETIT Florence, LORIN Thierry, ANTOINE Fabrice, NICOLO Denis, LEGER Walter, LELUBRE David (jusqu'au point n°6), HUBAIL Claudine, PIOT Bernard (jusqu'au point n°7), MARY Patrick, BORDE Odile, PETIOT Claude, GAGNANT Thomas, JOBERT Didier, PICOD Gérard, GERARD Valérie, BERTHIER Patrick, DEREPAIS Martine, BARBIEUX Philippe (à partir du point 7) PIOT Xavier (jusqu'au point 6).

**ABSENTS/EXCUSES :** MM. GAUCHER Guillaume, PROVIN Emmanuel, CLAYES TAHKBARI Katty, INGELAERE Raynald, YOT Olivier, LEMOINE Pascal, HENQUINBRANT Olivier, NOBLOT Christophe.

**POUVOIRS :** Mme VERVISCH Karine à Mme PETIT Pascale  
Mme CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès à M. MARY Pierre  
Mme WOJTYNA Lucienne à Mme BAUDIN Claudine  
M. DESCHARMES Michel à M. MENNETRIER Alain  
M. DEROZIERES Jean-Luc à M. RENARD Régis à partir du point n°7  
M. LELUBRE David à M. NICOLO Denis à partir du point n°7

Monsieur LEGER Walter a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Dominique GAUTHIER, acteur émérite de notre territoire qui nous a quitté prématurément le 23 juillet dernier.

### Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 18 juin 2020

Le compte rendu de la réunion du 18 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 09 juillet 2020**

Concernant le point 6 : détermination du montant des indemnités, Monsieur LELUBRE demande que le vote soit corrigé. En effet le Conseil a adopté le montant de ces indemnités par 41 voix POUR, 2 OPPOSITIONS (MM. LEMOINE et INGELAERE) et 7 **ABSTENTIONS** (M. LELUBRE ayant pouvoir de M. GAUTHIER, M. PROVIN, Mme HUBAIL, M. NICOLO, M. MARY Patrick, M. JARDIN).

Le compte rendu ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité.

### **1) CHANGEMENT LIEU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres. Par renvoi à l'article L 2121-7 du même code, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la réunion en dehors du siège de l'EPCI est possible si :

- Le lieu de réunion se trouve sur le territoire intercommunal constitué par les communes membres,
- Si ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances,
- Si l'Assemblée a délibéré pour choisir ce lieu.

Monsieur le Président expose que l'Assemblée délibérante, composée de 50 conseillers communautaires titulaires, ne peut se réunir, faute de place, dans la salle de réunion de la Maison de l'Intercommunalité et de la Promotion du Territoire (MIPT) au 4 boulevard du 14 juillet à BAR SUR AUBE, siège de l'établissement.

La salle de spectacle de l'espace Jean Pierre DAVOT, situé 7 rue des Varennes à Bar-sur-Aube, permet l'installation d'un nombre plus conséquent d'élus et répond aux critères énoncés ci-dessus.

Madame Florence PETIT demande si cette décision perdurera au-delà de la crise sanitaire, Monsieur le Président répond qu'il s'agit en effet d'une décision définitive, la salle de spectacle de l'espace Davot offrant de meilleures conditions.

Madame PETIT demande si des frais de nettoyage et de désinfection seront engagés, Monsieur le Président souligne qu'il s'agit d'une mise à disposition totalement gratuite.

Monsieur LELUBRE précise que si ce changement de lieu paraît pertinent durant la période de crise sanitaire, il déroge au principe de neutralité qui est faussé dans une salle appartenant à la ville.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit de proposer une salle réunissant de bonnes conditions de travail, l'aspect juridique de neutralité ne saurait être évoqué puisque la salle est ouverte au public. Il souligne que cette réflexion condamne par ailleurs les réunions de bureau communautaire, régulièrement organisées dans les communes.

Arrivée de Messieurs Pierre-Frédéric MAITRE et Bernard PIOT à 18 h 15.

Monsieur LORIN indique que la gratuité proposée en fait justement un lieu neutre.

Monsieur JOBERT s'inquiète de l'organisation du travail des secrétaires rendu plus complexe, les dossiers ne se trouvant plus à disposition. Monsieur le Président note qu'il conviendra de s'organiser, du matériel (ordinateur, photocopieur) pouvant être mis à disposition sur place.

Monsieur PETIOT suggère que cette décision soit prise de façon transitoire durant la période de crise sanitaire.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil par 5 abstentions (Mmes et

MM. PETIT Florence, NICOLO Denis, PETIOT Claude, HUBAIL Claudine et GATINOIS Michel) et une voix contre (M. LELUBRE David)

- **DESIGNE** la salle de spectacle de l'espace Jean Pierre DAVOT, situé 7 rue des Varennes à Bar-sur-Aube, comme lieu de réunion du Conseil de la Communauté de Communes de la région de Bar-sur-Aube.
- **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation entre la Communauté de Communes et la Ville de Bar-sur-Aube,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-jointe.

## 2) DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Monsieur le Président indique que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président, les vice-présidents ayant reçus délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. De l'approbation du compte administratif ;
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenu en application de l'article L1612-15 ;
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. De la délégation de la gestion d'un service public ;
7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ;

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Il est proposé, afin d'assurer le bon fonctionnement de la Communauté de Communes, que certaines délégations soient consenties au Président.

Suite à ces observations, il est proposé de déléguer au président de la Communauté de Communes les attributions suivantes :

COMPETENCES	PRESIDENT
FINANCES	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Emprunts ou avances</u> : Dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, contracter ou renégocier tout emprunt à court, moyen ou long terme et, éventuellement sous forme obligataire, ainsi que les contrats de remboursement anticipé.</li><li>• <u>Création, modification et suppression des régies comptables, d'avances et/ou de recettes</u> nécessaires au fonctionnement des services.</li></ul>

<p>MARCHES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Pour les marchés (unique ou alloti, l'ensemble des lots constituant le marché) /accords-cadres de fourniture et de service :</u> Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, les avenants, dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées, lorsque les crédits sont inscrits au budget.</li> <li>• <u>Pour les marchés (unique ou alloti, l'ensemble des lots constituant le marché) /accords-cadres de travaux :</u> Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, les avenants, dont le montant est inférieur à 200 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.</li> </ul>
<p>ASSURANCES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre toute décision en matière de passation, d'exécution de règlement des marchés d'assurances et leurs avenants ainsi que la gestion des sinistres.</li> </ul>
<p>PATRIMOINE/DOMAINE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décider et approuver les conditions d'affectation et d'occupation des biens meubles et immeubles appartenant à la CCRB pour une durée n'excédant pas douze ans ainsi que les conditions de location, des biens appartenant à la CCRB.</li> <li>• Demander les autorisations liées à l'application du droit des sols (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable et permis d'aménager).</li> <li>• Décider de la cession à titre gratuit ou onéreux des biens meubles de la CCRB jusqu'à 4 600 € HT</li> <li>• Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.</li> </ul>
<p>JURIDIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intenter, au nom de la communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube, les actions en justice, défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle ou intervenir, au nom de la communauté de communes, dans les actions où celle-ci y a intérêt, et exercer toutes les voies de recours utiles, y compris la cassation. Cette délégation recouvre l'ensemble des contentieux (civil, pénal, administratif, financier ou autre) devant les juridictions de toute nature dont les juridictions administratives et judiciaires, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation. Le Président est notamment autorisé, à ce titre, pour la durée de son mandat, à procéder à toute constitution de partie civile devant les juridictions ou maisons de justice, pour le compte de la communauté de communes, dès lors que les intérêts de cette dernière, ou ceux de ses agents ou de ses représentants élus seraient en cause, en appel comme en cassation, et pourra exercer toutes les voies de recours utiles.</li> <li>• Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.</li> </ul>
<p>FONCTIONNEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclure les conventions de prestations de services (secrétariat de mairie, balayeuse, espaces verts...) et signer tout acte s'y rapportant</li> </ul>

### Délégations aux vice-présidents :

Le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau.

### Délégation aux agents :

Le Président peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint, au Directeur Général des Services Techniques, au Directeur des Services Techniques et aux responsables de services. Cette délégation de signature peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au président.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- **APPROUVE** les délégations détaillées ci-dessus.

### **3) CREATION DE CINQ COMMISSIONS THEMATIQUES**

Monsieur le Président indique que chaque conseil communautaire a la faculté de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres (article L.2121-22).

Cinq commissions sont envisagées :

1. Finances et mutualisation
2. Environnement, patrimoine
3. Collecte et valorisation des déchets ménagers, bâtiments intercommunaux
4. Actions culturelles et médico-sociales
5. Vie associative, sport, mobilité et habitat

Madame Florence PETIT demande la parole et donne lecture de sa réflexion « Après étude et réflexion concernant votre proposition, je me permets de soumettre aux délégués communautaires une nouvelle répartition de ces thématiques. Je pense que la question n'est pas de savoir quel vice-président va être en charge de ces thématiques mais quel sens donner à notre travail pour être le plus efficace et le plus opérationnel possible, pour ne pas se disperser dans des commissions différentes qui risqueraient d'intervenir sur les mêmes problématiques, et ce pour plus de cohérence.

- 1 **Finances et mutualisation** vont de pair effectivement.
- 2 L'**Environnement** devrait se rapprocher à mon avis de la **collecte et de la valorisation des déchets ménagers** qui ont des objectifs communs. On ne peut pas, me semble-t-il être chargé de la protection et de la valorisation de l'environnement sans prendre en compte la valorisation des déchets.
- 3 Les **bâtiments intercommunaux, l'habitat et le patrimoine** sont intimement liés. A mon sens, Clairvaux en fait partie, Bayel également. Si Laurence et Gérard président une autre commission, il faudra bien sûr les associer aux démarches ou mettre en place une commission spécifique pour Clairvaux et Bayel ?
- 4 De même les **actions culturelles, la vie associative et le sport** devraient être abordées dans une réflexion commune afin d'apporter une réponse adaptée dans ce domaine.
- 5 Les **actions médico-sociales et la mobilité** devraient être traitées conjointement afin d'accompagner les populations de notre territoire. Elles peuvent concerner les **ressources humaines, la crèche et le dialogue social**.

Je tiens particulièrement à apporter quelques éléments complémentaires concernant la 4<sup>ème</sup> commission et la nécessité, à mon sens, d'associer sur la même thématique : la vie associative, culturelle et sportive. J'ai vu une liste de 120 associations rien qu'à Bar sur Aube dont 30 dans le domaine du sport. Les ¾

des autres associations baralbins interviennent dans des domaines liés à la culture, aux loisirs, au développement local, à l'éducation...

Effectivement notre territoire est riche de ses associations, essentielles dans le lien entre les citoyens et dans les propositions émises pour faire vivre nos communes et ses habitants.

Je me permets de citer en particulier le comité des fêtes de Bergères qui organise la journée des plantes et la randonnée pétillante. Il existe évidemment bien d'autres associations et comités des fêtes sur nos communes, comme Bayel, Meurville, Couvignon, Ville sous la Ferté, Longchamp... et bien d'autres sans doute dont nous ignorons l'existence.

Il serait important de mieux se connaître dans un objectif de mutualisation, et travailler davantage sur notre communication. L'accès à la culture pour tous reste un défi pour nos communes. La force du réseau associatif de notre territoire pourrait permettre de développer des actions culturelles en partenariat avec la Communauté de communes pour le bien vivre ensemble de nos habitants et de nos visiteurs qui découvrent la Côte des Bar. »

Monsieur LELUBRE ajoute que les commissions présentées ne correspondent plus à celles annoncées le 9 juillet, la commission 4 « actions culturelles et médico-sociales » ne comprend plus, par exemple, les thématiques liées à la crèche, aux ressources humaines et au dialogue social. Il demande si le but est de simplifier, quel travail est attendu et quelles seront les consignes.

Monsieur le Président note que les règles de gouvernance doivent être mises en place, le Conseil dispose de 9 mois pour le faire. Il rappelle que les commissions servent à travailler et que les vice-présidents ont en charge les délégations des commissions qu'ils animent. Il précise que des commissions mixtes pourront être mises en place en fonction des sujets. Les titres sont donc simplifiés mais les délégations sont toujours présentes. Il conviendra de prendre le temps qu'il faudra. Au sein du bureau 2 Membres seront notamment plus spécifiquement chargés de certains dossiers mais sous délégation :

- Madame Odile BORDE pour les questions scolaires et périscolaires
- Monsieur Didier JOBERT pour les questions concernant la viticulture

Les thématiques seront mélangées, mais en gardant une certaine cohérence dans les commissions. Il conviendra d'être attentif et prudent, notamment concernant Clairvaux où il sera important de suivre ce qui sera fait afin d'être présent dans le futur projet.

En réponse à Monsieur LELUBRE, le Président précise qu'il sera effectivement en charge du développement économique au sens large. Il note que le développement économique recoupe en effet beaucoup de dossiers, la commission développement économique ne pouvant pas forcément intervenir sur certaines questions qui méritent une réelle confidentialité et ne peuvent être présentées que lorsque le projet aboutit.

Monsieur le Président souligne que la commission ressources humaines n'était pas forcément réunie pour les recrutements, les promotions, le régime indemnitaire.

Monsieur LELUBRE répond que cette commission se réunissait pour les questions de RIFSEEP et certains dossiers concernant des agents.

Monsieur BORDE indique que Madame CAILLET aura la responsabilité de cette commission mais travaillera en partenariat avec la commission des finances et le Centre de Gestion.

Madame PETIT s'interroge alors sur la place de l'habitat qui figure dans la commission vie associative, sport et mobilité et non dans la commission environnement et patrimoine.

Monsieur le Président répond qu'il n'y a pas d'incohérence entre les thématiques, l'idée est de coordonner et faire avancer les choses, chaque élu aura la possibilité d'assister à une commission dont il ne fait pas forcément partie si un dossier l'intéresse. Le planning des commissions sera ainsi transmis à tous les conseillers communautaires. Il note qu'une réunion sera notamment organisée en septembre avec l'Office de Tourisme afin d'effectuer un point complet sur la Côte des Bars, le tourisme demeurant une thématique importante.

Madame RIGOLLOT stipule que les vice-présidents vont se rencontrer et étudier ensemble les problématiques rencontrées.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- **CREE** cinq commissions thématiques qui seront présidées respectivement par les 5 Vice-présidents.
- **ELIT** au sein de chaque commission les membres qui y siégeront comme suit :

▪ **COMMISSION FINANCES ET MUTUALISATION**

Responsable : Madame RIGOLLOT Marie Noelle

Autres membres : Monsieur MARY Patrick

Monsieur BARBIEUX Philippe

Monsieur PIOT Bernard

Monsieur PETIOT Claude

Monsieur NICOLO Denis

Madame ERARD Claudine

Monsieur MENNETRIER Alain

Monsieur LEGER Walter

Madame PETIT Pascale

▪ **COMMISSION ENVIRONNEMENT PATRIMOINE**

Responsable : Monsieur ANTOINE Fabrice

Autres membres : Monsieur LORIN Thierry

Monsieur GAGNANT Thomas

Monsieur MAITRE Pierre-Frédéric

Monsieur AUBRY Michel

Monsieur VOILLEQUIN Serge

Madame PETIT Florence

Monsieur BERTHIER Patrick

Monsieur HACKEL Claude

Monsieur JOBERT Didier

▪ **COMMISSION COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS, BATIMENTS INTERCOMMUNAUX**

Responsable : Monsieur PICOD Gérard

Autres membres : Monsieur BERTHIER Dominique

Monsieur DEROZIERES Jean Luc

Monsieur GATINOIS Michel  
Monsieur MARY Patrick  
Monsieur MAITRE Pierre-Frédéric

▪ **COMMISSION ACTIONS CULTURELLES ET MEDICO SOCIALES**

Responsable : Madame CAILLET Laurence

Autres membres : Madame BORDE Odile

Monsieur FATES Hervé

Madame HUBAIL Claudine

Madame DEREPAIS Martine

Madame GERARD Valérie

Madame DANGIN Anita

Madame BOCQUET Evelyne

▪ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, SPORT, MOBILITE ET HABITAT**

Responsable : Monsieur RENARD Régis

Autres membres : Monsieur VAIRELLES M Mickaël

Monsieur HACKEL Claude

Madame BOCQUET Evelyne

Madame VAN-RYSEGHEM Isabelle

Madame BORDE Odile

Monsieur MONNE Bernard

Madame DANGIN Anita

4) **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Madame RIGOLLOT, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente indique que :

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, prévoyant que pour un établissement public, la CAO est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public, ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Madame RIGOLLOT souligne qu'il convient de se montrer particulièrement stricte en raison de la notion de concurrence et qu'il convient de prévenir en cas d'absence.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, procède à l'unanimité à l'élection des membres titulaires et suppléants qui composent la commission d'appel d'offres comme suit :



<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Madame RIGOLLOT Marie Noelle	Monsieur AUBRY
Monsieur PICOD Gérard	Madame CAILLET Laurence
Monsieur RENARD Régis	Monsieur MAITRE Pierre Frédéric
Monsieur LELUBRE David	Monsieur ANTOINE Fabrice
Monsieur BARBIEUX Philippe	Monsieur LEGER Walter

5) **ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DES DIFFERENTS SYNDICATS OU ORGANISMES**

Monsieur le Président indique qu'il convient d'élire les différents membres qui siégeront au sein des différents syndicats ou organismes avec lesquels la Communauté travaille.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire procède à l'unanimité à l'élection des différents membres qui siégeront au sein des différents syndicats ou organismes suivants :

Nom	Nombre de délégués
Syndicat DEPART	<p>5 titulaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. BORDE Philippe</li> <li>- M. MAITRE Pierre-Frédéric</li> <li>- M. ANTOINE Fabrice</li> <li>- Mme CAILLET Laurence</li> <li>- M. DEROZIERES Jean Luc</li> </ul> <p>3 suppléants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. PICOD Gérard</li> <li>- M. BARBIEUX Philippe</li> <li>- M. GAGNANT Thomas</li> </ul>
Syndicat d'Elimination des Déchets de l'Aube (S.D.E.D.A)	<p>2 délégués titulaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. BORDE Philippe</li> <li>- M. PICOD Gérard</li> </ul> <p>2 délégués suppléants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme RIGOLLOT Marie Noelle</li> <li>- M. JOBERT Didier</li> </ul>

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C)	M. RENARD Régis
Commission Intercommunale d'Accessibilité	Titulaire: - M. PICOD Gérard Suppléant : - M. RENARD Régis
Business Sud Champagne (B.S.C)	Titulaire: - M. BORDE Philippe Suppléant : - M. PICOD Gérard
Initiative Aube	M. BORDE Philippe

Comité de programmation LEADER	2 délégués titulaires: - Mme RIGOLLOT Marie Noelle - Mme CAILLET Laurence 2 délégués suppléants : - M. MAITRE Pierre-Frédéric - Mme BORDE Odile
Comité de Direction de l'EPIC	4 délégués titulaires: - M. BORDE Philippe - Mme CAILLET Laurence - M. ANTOINE Fabrice - M. MAITRE Pierre Frédéric 4 délégués suppléants : - M. LEGER Walter - M. PICOD Gérard - M. RENARD Régis - Mme PETIT Florence
Société d'Economie Mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne (S.E.M.T.A.C)	M. BORDE Philippe
Conseil d'Administration de la Cité Scolaire :  - Collège         - Lycée	1 titulaire : - Mme CAILLET Laurence 1 suppléant : - Mme BORDE Odile  1 titulaire : - Mme BORDE Odile

	1 suppléant : - Mme CAILLET Laurence
Conseil de surveillance du centre hospitalier de Bar sur Aube	Mem CAILLET Laurence
Mission locale	Mme CAILLET Laurence
Entraide et Soutien Moral aux Personnes Sans Emploi (E.S.M.P.S.E)	Mme CAILLET Laurence
Société publique locale SPL-Xdemat	M. LEGER Walter
Amicale du personnel	3 membres: - Mme CAILLET Laurence - M. LELUBRE David - M. JOBERT Didier
Comité National de l'Action Social	Mme CAILLET Laurence

Monsieur LELUBRE rappelle que chaque conseiller communautaire a la possibilité d'adhérer à l'Amicale du Personnel moyennant une cotisation de 42 € par an, ce qui lui permet d'assister à toutes les manifestations proposées et de profiter de commandes groupées : tickets cinéma, tickets Nigloland, huîtres, parfums, oranges...

## 6) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame RIGOLLOT, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente expose aux membres du conseil communautaire les différentes demandes de subvention pour l'année 2020, présentées par les associations.

Pour rappel, un arrêté portant attribution de subventions aux associations pour 2020 a déjà été pris dans le cadre de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020. Les subventions suivantes ont été attribuées :

- |  |                  |
|--|------------------|
| ➤ Amicale du personnel de la CCRB                  | <b>14 000 €</b>  |
| ➤ Le relais des animaux                            | <b>3 000 €</b>   |
| ➤ Association renaissance de l'abbaye de Clairvaux | <b>5 000 €</b>   |
| ➤ Office de Tourisme                               | <b>158 100 €</b> |
| ➤ Mission locale de la cote des Bar (0.60 €/hab.)  | <b>7 248 €</b>   |
| ➤ Entraide (Formation à distance) (0.30 €/hab.)    | <b>3 624 €</b>   |

L'arrêté précisait qu'au vu du contexte sanitaire et des annulations de manifestations, l'attribution de subventions aux autres associations serait soumise à la justification par ces dernières d'engagement de dépenses de leur part en fonction de l'organisation des manifestations annulées et à la validation des membres du bureau de communauté.

Par ailleurs, Monsieur le Président expose que les clubs de natation et de plongée utilisant le nouveau complexe aquatique devront, désormais, payer pour l'utilisation de lignes d'eau. Aussi ces derniers ont sollicité la Communauté de Communes afin de se voir attribuer une subvention.

Monsieur LELUBRE rappelle que le plan du complexe aquatique a été modifié afin de l'adapter à l'activité du club de plongée et qu'il était alors convenu de ne pas leur verser de subvention.

Madame RIGOLLOT stipule que cette subvention leur permet de s'équiper mais que le fonctionnement de l'association ne sera plus financé.

Monsieur RENARD précise que le coût d'achat du compresseur s'élève à 16 100 € et que la ville de Bar-sur-Aube a versé une aide de 1 000 €.

Le bureau lors de la réunion du 17 juillet 2020 ayant émis un avis favorable,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité décide :

- d'**ATTRIBUER** et de **VERSER** une subvention aux associations suivantes :

- |  |  |
|--|--|
| ➤ Maison Pour Tous – La semaine de la petite enfance   | <b>500 €</b>   |
| ➤ Jazzabar   | <b>1 500 €</b>   |
| ➤ Club de Natation   | <b>80 €</b> (4/12 <sup>ème</sup> de 240 €) par licencié de moins de 16 ans |
| ➤ Club de plongée – Acquisition d'un compresseur   | <b>7 000 €</b>   |
| ➤ Cinéma Casa Ciné :   |  |
| - Actions à destination des scolaires et cité scolaire de la CCRB sur la base du tarif normal par entrée (sous forme de prestations de service compte 611) | <b>6 500 €</b>   |

Départ de Monsieur LELUBRE à 19 h 55.

## 7) **BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2020**

Madame RIGOLLOT, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente indique que :

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **5 732 733.01 €** en intégrant :

- des dotations aux amortissements à hauteur de 512 351.10 € ;
- Un virement à la section d'investissement de 2 100 000 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **6 053 164.84 €** dont :

- 158 439.58 € de remboursement du capital de la dette ;
- 128 623.03 € d'opération d'ordre
- 20 000 € pour des frais d'études
- 95 600 € pour le versement de subventions d'équipement (fibre optique, fonds RESISTANCE, participation à différents projets des communes)
- 409 000 € pour des immobilisations corporelles
- 112 000 € pour une étude et divers travaux dans les gymnases
- 88 000 € pour des travaux à la gendarmerie
- 15 000 € pour l'opération relative à la MIPT
- 2 148 000 € pour les travaux du complexe aquatique
- 6 000 € pour l'entretien de la maison de l'enfance
- 5 000 € de provision pour l'Aire d'accueil des gens du voyage
- 2 000 € pour les autres immobilisations financières
- 10 000 € pour les immobilisations reçues en affectation
- 1 250 000 € pour les immobilisations en cours
- 184 798.46 € de dépenses imprévues

Monsieur le Président souligne qu'il convient de faire des économies de fonctionnement, la Communauté ne dispose en effet actuellement d'aucune capacité d'investissement et fonctionne sur les

excédents des années passées. Cette situation se montre véritablement problématique pour les choix à venir, notamment pour les gymnases qui méritent une complète réfection.

Répondant à Monsieur MARY, Monsieur le Président souligne que pour le moment aucun emprunt n'arrive à échéance.

En réponse à Madame Pascale PETIT qui s'interroge sur les postes susceptibles de ramener de l'oxygène dans les budgets, le Président souligne que des réflexions sont déjà en cours mais méritent d'être discutées avec l'ensemble du Conseil Communautaire.

Monsieur VAIRELLES demande alors si cette situation négative perdure depuis longtemps, le Président rappelle alors que la situation financière n'était pas négative en 2014.

Départ de Monsieur DEROZIERES à 20 H 30.

Monsieur LORIN demande si la dotation qui remplace la taxe d'habitation va permettre d'équilibrer les montants. Madame RIGOLLOT répond que cette taxe est actuellement compensée mais que la somme est figée et ne permet plus de levier d'action.

Arrivée de Monsieur BARBIEUX à 20 H 45.

Monsieur le Président note que 2020 doit demeurer une année de prudence afin de liquider les engagements.

Le bureau lors de la réunion du 17 juillet 2020 a émis un avis favorable.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, avec une abstention (celle de M. LELUBRE ayant donné pouvoir à M. Denis NICOLO) **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du budget général.

Départ de Monsieur Bernard PIOT à 20 H 55.

## **8) BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES : BUDGET PRIMITIF 2020**

Madame RIGOLLOT, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente indique que :

Le budget 2020 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 299 033.90 € et en investissement à hauteur de 202 037.90 €.

Monsieur le Président note que si nous n'avons plus ce service, du personnel est encore mis à disposition. Deux chauffeurs n'ont cependant pas été réaffectés et il va falloir assurer la prise en charge du transport des élèves vers la piscine et le COSEC.

Le bureau lors de la réunion du 17 juillet 2020 a émis un avis favorable.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, avec une abstention (celle de M. LELUBRE ayant donné pouvoir à M. Denis NICOLO) **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du budget transports scolaires.

## **9) BUDGET ORDURES MENAGERES : BUDGET PRIMITIF 2020**

Madame RIGOLLOT, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente note que :

Ce budget s'équilibre en 2020 en fonctionnement à hauteur de 2 633 581.39 € et en investissement à hauteur

de 1 407 303.91 €.

Les dépenses d'équipement intègrent notamment l'acquisition d'une benne OM, d'un pont bascule et les travaux de réfection des vestiaires de la station.

Le Président souligne que l'excédent se cumule chaque année, mais qu'une réflexion devra être menée et que des choix importants devront être faits, notamment pour la plateforme. Il convient donc de rester prudent.

Une collecte supplémentaire va être programmée dans les communes rurales dès la semaine prochaine.

Monsieur PETIOT souligne que le problème de la collecte des déchets verts et des monstres devra être évoquée, cette question revenant de façon récurrente.

Madame PETIT rappelle que l'achat d'un broyeur à déchets verts avait été évoqué, avec mise à disposition des communes, afin d'éviter les déplacements à la déchèterie.

Monsieur le Président précise qu'une réflexion globale devra être menée, notamment sur la mise en place d'unités de méthanisation sur notre territoire.

Madame RIGOLLOT fait remarquer que certains comportements ne s'expliquent pas et que des dépôts sauvages sont toujours effectués malgré une déchèterie qui fonctionne particulièrement bien et qui propose des plages horaires d'ouverture importantes et 24 passages gratuits par an.

Monsieur NICOLO souligne que le SDEDA se montre plutôt hostile à la construction de la plateforme sur le territoire de la collectivité qui va devoir batailler pour en obtenir le financement.

Monsieur le Président note qu'il conviendra de mener une vraie réflexion avec nos voisins, notamment être avec le SIEDMTO.

Le bureau lors de la réunion du 17 juillet 2020 a émis un avis favorable.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, avec deux abstentions (celle de M. LELUBRE ayant donné pouvoir à M. Denis NICOLO et de M. PETIOT) **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du budget ordures ménagères.

## **10) BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES : BUDGET PRIMITIF 2020**

Madame RIGOLLOT, 1<sup>ère</sup> Vice-Président présente le budget activités économiques.

Monsieur le Président rappelle la décision du Conseil de Communauté du 15 décembre 2016 de fusionner les budgets du Halloy et Activités économiques.

Le budget 2020 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 930 900.49 € et en investissement à hauteur de 4 258 050.51 €.

Le bureau lors de la réunion du 17 juillet 2020 a émis un avis favorable.

Monsieur le Président rappelle qu'une aide aux commerçants et artisans a été mise en place, elle permet aux professionnels qui ont un projet d'aménagement d'obtenir un soutien de la communauté et de la ville.

Monsieur le Président souligne que ce budget n'a pas de marge, Servipôle coûte cher, le projet du Magasin de Producteurs reste à étudier. L'enjeu financier de ce service est particulièrement important, notamment avec l'avenir de Clairvaux.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, avec une abstention (celle de M. LELUBRE ayant donné pouvoir à M. Denis NICOLO) **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du budget activités économiques.

## 11) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Président présente Madame GONCALVES, nouvelle trésorière arrivée depuis peu et succédant à Monsieur PONT.
- Monsieur le Président indique que le Comité de Pilotage de Clairvaux a procédé au rendu de l'appel à idées lancé par l'Etat en 2019. La boîte citoyenne a ainsi rassemblé 70 idées et 10 propositions. Au final 4 projets majeurs ont été retenus par le comité de pilotage pour leurs dimensions culturelles, touristiques et économiques :
  - La Société Soverency qui souhaite réaliser une cité-plateforme pour la recherche européenne articulée autour de trois pôles : culturel, écologique et numérique,
  - L'Association Renaissance de l'Abbaye de Clairvaux qui propose un projet global de reconversion articulé autour de dix pôles d'activités économiques, culturelles et sociales, notamment liées à l'histoire, à un musée des prisons, un espace consacré aux cisterciens,
  - La Société EIFFAGE qui propose une reprise globale du site avec des activités telles que musée, hôtel, restaurant ainsi que des activités liées à l'hippisme,
  - le Cabinet d'architectes Jacques Royer qui suggère une reconversion de certains bâtiments vers des activités culturelles, sportives et touristiques,

Monsieur BORDE note que les résultats d'un appel à projets et le choix des porteurs n'interviendront qu'au début de 2022.

Afin de répondre à un appel à manifestation d'intérêt, le site pourrait par ailleurs devenir un pôle pour la Bibliothèque Nationale de France.

Le Président souligne que celle-ci cherche en effet un lieu permettant de regrouper le Conservatoire National de la presse et le Centre de conservation pour ses collections.

Madame RIGOLLOT note que ce projet serait alors une vraie compensation de l'Etat.

- Le Président note que le pouvoir de police spéciale des Maires sera automatiquement transféré si les Communes ne s'y opposent pas.
- Il indique qu'une aide de fonctionnement à hauteur de 70 000 € devrait être versée sur notre territoire par le Conseil Général afin de couvrir la crise COVID.  
Les Présidents de communautés de communes seront invités à des réunions de travail les 1<sup>er</sup> et 7 septembre 2020 par Messieurs BAROIN et PICHERY.
- Il souligne que les prochaines réunions de conseil communautaire sont prévues les 24 septembre, 5 novembre et 17 décembre 2020.  
Le planning sera transmis à tous les conseillers communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.